

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS  
durent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et  
se paient d'avance.  
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement  
un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS  
sont reçues au  
Bureau du Journal  
du Lot  
et  
se paient d'avance  
Annonces... 25 c. ligne  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 2  
MM. Laffite et Co, place de la  
Bourse 8, sont seuls chargés  
à Paris de recevoir les annonces  
pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 30 Juillet 1872.

L'Emprunt de trois milliards cinq cents millions pour la libération du territoire a été clos hier soir. D'après les informations les plus autorisées, le succès doit dépasser toutes les espérances.

Malgré la République, la France prouve au monde les nouvelles ressources de sa puissance financière. Devant un pareil résultat, on se demande avec une émotion profonde, s'il est possible qu'un si noble pays reste sous la menace de gens qui, depuis 80 ans, ne cherchent qu'à entasser insurrection sur insurrection, révolution sur révolution.

Quel avenir pour la France, qu'elle explosion nouvelle de grandeur et de force, dès le jour où il serait permis de ne plus avoir la crainte du lendemain, où un gouvernement stable serait fondé sur les bases de la volonté nationale avec le concours de tous les partis conservateurs!

Ce jour viendra, nous en avons la conviction. Il viendra, parce que la vraie majorité de l'Assemblée nationale (pas la majorité qui a voté les matières premières) donne la preuve incontestable de la modération et de l'esprit de sacrifice.

Versailles, 29 juillet.

Les souscriptions à l'emprunt pour la France et l'étranger connues hier soir, dépassent 4 milliards, mais il est à remarquer que dans plusieurs pays protestants, et notamment en Angleterre, la souscription ne s'est ouverte que ce matin. De plus, le chiffre souscrit hier à Paris, 10 1/2 millions de rentes seulement, indique assez que les forts souscripteurs se sont réservés pour aujourd'hui. On croit que les agents de change de Paris souscriront, à eux seuls, de 3 à 4 milliards.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 27 Juillet 1872.

M. Thiers s'est rendu au sein de la commission chargée d'examiner le projet de prorogation. La commission voudrait que le projet Dufaure sur le Jury fût voté avant les vacances dont la date s'est fixée néanmoins au 4 août, mais elle a cru sage et convenable de ne pas prendre de décision avant d'avoir entendu M. Thiers. La date du 4 novembre est toujours probable pour la rentrée.

Les troubles dont le Nord et le Pas-de-Calais ont été le théâtre, paraissent, du reste, se rattacher à un vaste plan d'agitation qui aurait pour objectif tous les centres ouvriers de l'Europe et dont les scènes de Denain, d'Abbeon et des Charbonnages belges ne seraient que le prélude. L'Internationale est au fond de tous ces mouvements et on l'accuse même de projets beaucoup plus graves dont la récente tentative contre le roi d'Espagne, fait deviner le sens et le but.

Les nouvelles de ce matin, sur les grèves, sont aussi favorables que possible. La journée d'hier et la nuit ont été calmes partout, et le nombre des ouvriers qui ont repris le travail s'accroît de jour en jour. L'autorité fait une chasse active aux meneurs, étrangers ou autres, qui cherchent à empêcher les autres ouvriers de travailler.

MM. Bourgeois, Pascal et Léopold de Gaillard ont été élus hier conseillers d'Etat. C'est au gouvernement de nommer maintenant les maîtres des requêtes et les conseillers en service extraordinaire. Il n'est pas probable que ces nominations soient faites avant la souscription de l'emprunt qui absorbe en ce moment toutes les pensées et toutes les heures du gouvernement, mais il paraît certain que la première vice-présidence (le ministre de la justice étant président de droit) est réservée à M. Odilon-Barrot. Pour les autres vice-présidences, on parle de MM. Aucoc et Dumortroy, et aussi de MM. Groualle, Pascalis et Goussard. On m'assure qu'il a été fait hier 140 présentations pour les 24 maîtres de requête qui sont à nommer.

Par suite de l'élection de MM. Pascal et de Montesquieu, comme conseillers d'Etat, les préfectures du Rhône et de Meurthe-et-Moselle, se trouvent dès aujourd'hui vacantes; mais on assure que le mouvement préfectoral, nécessité par ces deux vacances, n'aura lieu, dans tous les cas, qu'après la session des conseils généraux.

M. Barodet, le maire radical de Lyon, est encore ici. Sa mission officielle est d'inviter M. Thiers à venir visiter l'Exposition de Lyon. M. Thiers a déjà fait comprendre à M. Barodet qu'il lui était impossible de se rendre à cette invitation. M. Barodet a, de plus, une mission officieuse qui consiste à prévenir l'envoi à Lyon d'un préfet, de sentiments conservateurs et de résolutions énergiques, comme le serait, par exemple, M. de Kératry. L'affaire en est là.

Presque tous les députés de la droite, de l'extrême droite et du centre droit, ont assisté aux obsèques du duc de Guise qui ont eu lieu à l'église du Roule à Paris. On dit que le duc d'Aumale, ayant fait connaître, par le télégraphe, au comte de Chambord le malheur qui l'avait frappé, en a reçu une dépêche de condoléance, conçue dans les termes de la plus amicale sympathie.

Les marchés du 4 septembre.

La commission des marchés ne s'est pas bornée à la publication du rapport de M. Riant; elle a fait imprimer à titre de pièces justificatives, les procès-verbaux des séances où ont été entendues les personnes qui ont pris part aux marchés, soit comme administrateurs, soit comme fournisseurs. Ces dépositions sont, s'il est possible, encore plus concluantes que le rapport même de M. Riant. Les deux pièces capitales sont l'interrogatoire de M. Naquet et celui de M. Gambetta.

L'attitude de ces deux personnages devant la commission d'enquête est fort simple: M. Naquet assure qu'il s'est réduit à donner des avis, des renseignements; que la décision appartenait exclusivement au ministre; il rejette, en conséquence, toute la responsabilité sur la dictature. M. Gambetta se garde bien de l'accepter. Il prétend, pour s'excuser, qu'il ne doit répondre que de la direction générale, de la ligne politique du gouvernement; il affecte, sur tout le reste, l'ignorance la plus profonde et cherche à se justifier aux dépens de ses agents. On le voit, M. Gambetta n'est pas fier.

M. Naquet dit formellement, et rien d'ailleurs ne contredit cette assertion, qu'il n'a jamais contracté personnellement aucun marché, qu'il n'avait aucun droit de les signer. A l'égard du marché Saint-Laurent, il raconte que M. Saint-Laurent lui ayant affirmé que M. Lecesne mentait, il a télégraphié à M. Gambetta, qui était à l'armée de la Loire, une longue dépêche envoyée par le ministère de la guerre, pour lui indiquer ce qui venait de se passer; M. Gambetta, sans rien examiner, répond par le télégraphe: « J'arriverai prochainement, préparez le marché. » Nous préparâmes le marché, ajoute M. Naquet, et

Gambetta arriva. M. Lecesne fait alors les objections que l'on connaît; M. Naquet les transmet au dictateur; M. Gambetta, avec son incurable ignorance des affaires, n'ayant pas encore compris qu'il s'agissait d'acheter les mêmes canons à des prix très différents, répond laconiquement: « M. Lecesne propose cent batteries, qu'il les fasse venir, JE prendrai les vôtres et les siennes. »

Quant à prendre des renseignements sur les gens avec qui l'on traitait, personne n'y songeait. Les préventions qu'on nourrissait contre M. Lecesne le faisaient regarder comme « un gascon. » On ne consultait ni les banquiers, ni les agents diplomatiques ou consulaires. Aussi accordait-on une confiance absolue à des hommes insolubles, comme Saint-Laurent qui devait à son hôtelier de Marseille et qui a fini par disparaître en laissant sa malle en gage. L'enquête révèle une série de fraudes, de mensonges d'un caractère monstrueux. « Les individus dans lesquels la commission a tant de confiance, poussent l'impudence jusqu'à mener dans les arsenaux les officiers (envoyés en Amérique pour la réception des armes); jusqu'à leur faire poinçonner des caisses qui ne leur appartiennent pas, jusqu'à leur montrer des marchandises qu'ils n'ont jamais achetées. Les officiers comprennent à qui ils ont à faire; ils écrivent. » La commission et le gouvernement n'en persistent pas moins dans leur inexplicable confiance.

Comme nous le disions plus haut, M. Gambetta avait si peu conscience des actes qu'il ordonnait ou qu'il autorisait, qu'aujourd'hui même il paraît en entendre parler pour la première fois. « Je dois déclarer, dit-il, que sur les affaires de détail il me sera très difficile de donner des explications. » Les commissions qu'il avait instituées vivaient, à son dire, dans un état d'hostilité perpétuelle, « elles se jetaient à la tête les marchés qu'elles contractaient... » Il faut bien comprendre, ajoute l'ancien dictateur avec sa présomption habituelle que c'était à la partie la moins absorbante de mes occupations. Vous comprenez bien que j'étais obligé de m'en rapporter aux personnes qui étaient toujours là, dont c'était la fonction, LE ME-TIER, pendant que je vaquais à des occupations, je ne dis pas plus importantes, mais cependant d'un ordre plus élevé!

M. Gambetta n'a pas encore compris que ce n'était le métier ni de M. Naquet, ni de M. Lecesne, ni de M. Lévy, ni de tant d'autres, d'acheter des armes et de réorganiser notre artillerie.

Rien de plus misérable, de plus ridicule, pour employer l'expression juste, que les réponses de l'ancien dictateur aux questions posées par la commission des marchés.

M. Gambetta est si peu au courant des actes de son propre gouvernement, qu'il en est réduit à se renseigner auprès de la commission et qu'il manifeste la plus vive surprise des faits scandaleux accomplis par ses ordres, sous sa propre signature. Il demande à la commission s'il y avait des délais stipulés dans le marché Saint-Laurent.

M. le Président. — Il y en avait, mais on ne s'en sert pas; on prolonge les échéances. Il y avait une clause qui stipulait le dépôt d'un million par les contractants, on ne leur fait pas déposer ce million. Mais par contre le gouvernement ouvre, chez Morgan, un crédit de six millions. De sorte que lorsque le 13 février, averti par les démarches d'un très honnête homme qui était de cette commission des moyens de défense, M. Descombes, le gouvernement réagit, savez-vous ce qui se passe? Ces gens qui n'avaient pas encore livré un objet, font saisir nos six millions.

M. Gambetta. — Mais puisqu'ils n'avaient rien livré, pourquoi n'a-t-on pas rompu purement et simplement?

M. le Président. — C'est ce que je vous demande. M. Gambetta. — A quelle époque était l'échéance?

M. le Président. — Le 28 décembre.

M. Gambetta. — Eh bien, qu'a-t-on fait?

M. le Président. — On a été de faiblesse en faiblesse, et quand les officiers...

M. Rouveure. — M. Naquet nous a dit que si on n'avait pas résilié le marché, c'est qu'on avait déjà envoyé l'ordre de payer trois millions de traites en Amérique.

M. Gambetta. — Mais c'est un roman.

M. le Président. — On n'a jamais envoyé de traites, tout cela c'est un pur roman. On a ouvert un crédit. Mais pour vous montrer l'illusion persistante de la Commission d'études, voilà que le 10 février cette commission...

M. Gambetta. — Le 10 février, elle existait donc encore...

M. le Président. — La commission a pris connaissance des lettres et des dépêches du capitaine Gusman.

M. Gambetta. — C'est le 10 qu'elle dit cela?

M. le Président. — Mais le 13, c'est plus curieux. Elle délibère au sujet de l'avertissement donné par M. Descombes au gouvernement et c'est signé de M. Naquet, la commission s'étonne, etc.

Ainsi c'est M. Descombes qui est le coupable parce qu'il fait son devoir.

M. Gambetta. — Mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise là-dessus? Je n'en sais rien...

M. le Président. — Avez-vous été dans une mesure quelconque mis au courant de tous ces délais, de toutes ces faiblesses qui ont fait que le gouvernement n'a tenu aucun compte de la clause de résiliation, avez-vous souvenir à un degré quelconque de toutes ces négociations?

M. Gambetta. — NON, A AUCUN DEGRÉ, je n'ai absolument souvenir de m'être occupé de cette affaire comme de la plupart du reste, qu'au moment où il s'AGISSAIT DE SIGNER, je n'ai pas suivi cette affaire; on ne m'en a jamais parlé. Et si cela s'était fait pendant que j'étais là et qu'on m'eût soumis un pareil procès-verbal, cela m'aurait suffi, il m'en aurait plus appris que tout ce que vous voulez bien me dire.

Pressé par les questions du président, M. Gambetta finit par résumer ses embarras en quelques mots trop caractéristiques et d'un français trop pittoresque pour qu'il ne soit pas nécessaire de les rapporter. « Malgré l'avis de la commission Lecesne, qui vous signalait des bénéfices de 40 pour cent réalisés par des intermédiaires, lui dit le président, vous n'en signez pas moins le marché (Maxwell Lyte).

M. Gambetta. — Probablement que le colonel Deshorties, que le capitaine Simond ou M. Naquet m'ont donné à ce moment une explication des griefs de la commission d'armement. Comment voulez-vous que les choses se passent? Je suis initié en TROIS MOIS à une affaire; je consulte, ON ME DIT: VOILA. — M. Lecesne me dit de son côté: NON, ne faites pas cela! Je fais venir les membres de la commission que j'ai sous les mains; je leur demande: Qu'avez-vous à répondre à ceci? Ils me donnent une explication qui me paraît acceptable, et à la suite de laquelle je passe outre. »

Cette réponse bizarre montre que, malgré sa légèreté, M. Gambetta comprend la situation fâcheuse que lui ont créé les agissements de ses collaborateurs. Il cherche à se justifier, comme il le peut; c'est dans ce but que, répondant à M. Naquet qui prétend avec raison faire retomber toute la responsabilité sur la dictature, il s'est écrié:

« Mais ce n'est pas la cause du gouvernement; la cause du gouvernement, je m'en charge, c'est mon affaire, c'est là où est ma responsabilité; seulement, il y a deux choses: un gouvernement qui donne des ordres et des agents qui les exécutent à côté du gouvernement. Il y a à côté du gouvernement qui dit: Je veux des armes, — des centres d'affaires, des bureaux qui s'occupent de les lui procurer, qui di-

sent : Nous allons vous les procurer plus vite, plus rapidement que tel autre organe qui fonctionne à côté. On présente au ministre des marchés à signer pour la réalisation de ces ordres, ces marchés, il lui est impossible de les discuter, il ne peut que se faire donner des explications motivées, il est forcé de s'en rapporter aux personnes qui sont dans les commissions qui contrôlent, débattent les marchés et les présentent à sa signature. Par conséquent, pour tout ce qui est le besoin insatiable où nous étions d'armer, j'en prends la responsabilité. Quant à cette élaboration interne, pratique, intrinsèque, j'en prendrai sans doute encore la responsabilité au point de vue de la marche générale des affaires, mais s'il y a un grief, je demande qu'on le discute avec les agents eux-mêmes. »

Cette thèse, si elle pouvait être admise, serait la justification de toutes les exactions, de tous les abus de pouvoirs, de tous les despotismes. M. Gambetta nous donne la mesure de son intelligence politique quand il ose l'invoquer devant la commission. C'est lui qui est l'auteur principal des actes scandaleux flétris par la commission d'enquête; c'est lui seul qui les a rendus possibles en créant la rivalité des diverses commissions qui fonctionnaient sous son gouvernement; lui seul est responsable, et personne autre du choix des hommes qui composaient ces commissions; il cherche en vain à faire retomber exclusivement sur M. Naquet ou sur tout autre l'odieuse des marchés qu'il a signés lui-même après avoir été dûment averti. Tous ses efforts, toutes ses ruses ne sauraient prévaloir contre ces faits. Il essaiera vainement de donner le change à la conscience publique. Le chef de l'Etat, sous un gouvernement parlementaire, peut se retrancher derrière la responsabilité de ses agents; un dictateur est fatalement responsable de tous les excès de l'administration qu'il a organisée, dont il a voulu garder seul la direction et le contrôle.

Revue des Journaux

Courrier de France.

Le rapport de M. Riant a causé quelque émotion dans le camp des radicaux : cela se comprend aisément. Tout que la commission des marchés ne parlait que des fuites de l'empire, on admirait sa perspicacité; aujourd'hui qu'elle frappe sur le gouvernement de M. Gambetta et qu'elle dévoile les légèretés des dictateurs et des sous-dictateurs, on l'accuse de partialité. Le *Rappel* contient un long plaidoyer en faveur de MM. Gambetta, Naquet et Deshorties. Le *Rappel* ne veut sacrifier personne; quand on a eu l'honneur d'appartenir, à quelque titre que ce soit, à l'état-major de la délégation, on est sacré pour les frères et amis.

Nous nous soucions fort peu d'examiner à fond et de discuter ce triste procès; la lumière se fera, il n'en faut pas douter; et un juste arrêt sera prononcé par des juges compétents. Nous voulons seulement relever dans l'apologie du *Rappel* une doctrine qui nous paraît singulière. M. le lieutenant colonel Deshorties écrivait le 13 février à l'un des contractants : « Poursuivez hardiment le gouvernement de la capitulation nationale. » Ce langage avait semblé odieux à la commission des marchés; le *Rappel* le trouve parfaitement innocent : « Cet officier, dit la feuille radicale, dans un juste mouvement de colère, qualifie durement le gouvernement qui venait de capituler à Paris, et veut maintenir un marché d'armes, à l'inutilité duquel il peut encore se résigner à croire. »

Jamais la théorie des baïonnettes intelligentes n'avait été poussée aussi loin. Ainsi, voilà un officier qui donne à un étranger le conseil de poursuivre le gouvernement français; cela s'appelle un juste mouvement de colère. Les canons Parrott sont désormais inutiles, car la paix est faite ou du moins les préliminaires sont signés; le résultat des élections est connu, mais le président de la commission d'études ne peut se résigner à croire à cette inutilité; il veut armer la France malgré le gouvernement, malgré la volonté nationale, et l'armer le plus chèrement possible. Il ne veut pas qu'on économise un ou deux millions sur un marché conclu par lui; il doit à son patriotisme de contribuer, dans la mesure de ses forces, à ruiner son malheureux pays. Ne sommes-nous pas assez riches pour payer jusqu'au bout les folies de nos dictateurs? Pour une si belle action, le *Rappel* n'a pas assez d'éloges et s'empresse de déclarer que M. Riant est un calomniateur.

Patrie

La session parlementaire finira, nous l'espérons, sans aucune agitation nouvelle, sans conflit, sans orage, et le pays tant de fois inquiété par d'inutiles colères, pourra commencer à prendre ses vacances, c'est-à-dire une période de tranquillité.

Un seul rapport pourra causer quelque émotion, c'est celui de M. Riant, sur les marchés auxquels les républicains du 4 septembre ont participé.

Toutefois, les conclusions de la commission sont si claires et si formelles, qu'il nous paraît bien difficile d'entraîner la Chambre à les désavouer. M. Gambetta aura beau ébranler la tribune de ses coups de poing et lancer ses phrases à grand effet, M. Naquet pourra se récrier, protester et prétendre qu'il avait une vocation spéciale pour acheter des pièces d'artillerie; on peut compter qu'une très forte majorité se prononcera contre ces affaires véreuses et contre leurs auteurs.

Un incident de cette sorte ne nous paraît pas de nature à émuoir sérieusement le pays par cette raison élémentaire qu'il ne lui causera aucun étonnement. Si l'opinion publique éprouve quelque surprise, c'est de voir que l'œuvre d'éclaircissement, que les règlements de tout de comptes obscurs et équivoques se soient fait attendre aussi longtemps.

Il faut relever la prétention étrange des officieux qui, dans leur zèle républicain, se hâtent déjà de proclamer que la souscription à l'Emprunt sera un plébiscite financier en faveur de la République.

Un d'eux intitule une longue dissertation dans ce but « le vrai sens de l'Emprunt, » et il déclare qu'au lendemain de la souscription, la République, qui existe déjà de droit (sic), sera victorieusement affirmée.

On reconnaît facilement à ce procédé la méthode ordinaire des républicains. Tous prétendent que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de proclamer la monarchie; mais ils affirment que huit avocats, dont un général, avaient le pouvoir d'infliger la République à la France.

Travestir le succès de l'Emprunt en une affirmation générale de la République est une de ces audacieuses plaisanteries qui montrent combien le parti est impatient de profiter de tout pour se dire le maître. Tous les prétextes lui sont bons, et quand il n'en a pas, il s'en passe.

Les républicains ont tort de crier déjà au plébiscite financier et d'escalader le Capitole pour y triompher. C'est malgré eux, et non pour eux, que l'Emprunt et le crédit de la France vont avoir un succès.

Nes richesses nationales, notre production agricole et industrielle, nos malheurs mêmes qui nous condamnent à la sagesse, voilà les véritables garanties qui feront affluer les souscriptions. La France reste assez riche, assez forte, pour payer sa libération.

Si quelque chose pouvait amoindrir cette certitude de succès, ce serait l'inquiétude inséparable de l'agitation révolutionnaire dont les partis républicains sont les agents actifs et continuels. On espère que la France saura surmonter ce mal.

Quelques esprits hésitants pouvant peut-être se laisser prendre à ces pièges, on les en détournera facilement par deux questions :

Si au lieu d'être en République nominale, régime provisoire et incertain, la France avait reconstruit un gouvernement définitif, sérieux, fort, susceptible d'assurer un long avenir d'ordre et d'autorité, croit-on que l'emprunt serait offert à 84 50 et en réalité à 81 fr. ? Croit-on que le taux n'atteindrait pas 90 et 95 fr. ?

Au lieu du régime incertain mais à peu près conservateur à l'aide duquel M. Thiers assure l'ordre matériel et neutralise les partis, si la République des citoyens Lockroy, Gambetta, Barodet et au autres, si la « vraie République » nous était infligée, imagine-t-on que la France pourrait couvrir un emprunt de trois milliards ? Trouverait-elle dans le pays des capitaux pour s'y risquer, et l'étranger ne fermerait-il pas ses caisses avec énergie ?

La réponse à ces deux questions nous dispense de réfuter la prétention des feuilles républicaines.

En définitive, c'est à la France qu'on prêtera trois milliards, malgré les éventualités de République et parce que chacun compte bien que l'Emprunt réalisé sera un argument de plus contre ces éventualités.

Le conseil général de l'Allier n'aime pas le clergé, et il le fait bien voir en ce moment. Sans rime ni raison, il a décidé d'intenter une action judiciaire en restitution de la propriété d'Iseure, cédée autrefois par le département à Mgr l'évêque, et où est établi depuis longtemps un très florissant collège de Jésuites.

C'est en effet un des beaux établissements d'éducation de l'illustre compagnie; les élèves y sont extrêmement nombreux, et les Pères — il faut bien l'avouer — font une concurrence désastreuse au lycée de la ville de Moulins.

Indépendamment. Les démocrates de l'Allier ne peuvent supporter plus longtemps que des Jésuites donnent dans le département une éducation infiniment préférable à celle qu'on puise dans les lycées. C'est pourquoi ils intendent une action judiciaire. Le préfet, chargé de l'exécution de cette décision, en a référé à ses chefs hiérarchiques, et il attend. Rien n'a encore été résolu au ministère, mais la commission départementale s'impatiente et fait passer de mauvais jours au préfet. Attendons le résultat.

Pour nous qui connaissons la question, il n'y a là-dedans que tracasserie pure, qu'envie basse, les Pères donnant à leurs élèves une éducation excellente et les meilleurs exemples.

Pays.

La République française, prenant la défense de M. Crémier, se permet d'écrire cette phrase infâme sur les officiers de l'armée régulière :

En tous cas, l'opinion publique est satisfaite : elle a été vengée des injures et des calomnies que les capitulaires et leurs acolytes avaient accumulées contre un des officiers les plus honorables de l'armée.

Ces CAPITULARDS et leurs ACOLYTES sont les maréchaux de France et les généraux de division qui composaient le conseil de guerre de Lyon.

Nous ne savons ce que M. Crémier pensera de la façon dont la République française se croit obligée de le défendre, mais il faudrait qu'il eût perdu tout sentiment d'honneur pour approuver de pareilles injures à l'adresse de ses frères d'armes.

Ou M. Crémier n'est qu'un chef de bande, qu'un général de grand chemin, ou c'est un homme de valeur, égaré par la politique et dévoyé pour le quart-d'heure seulement. Dans le premier cas, les paroles de la République française le combleront de joie, et dans le second, elles lui feront monter la rougeur au front, car il y a solidarité dans l'armée, et un misérable seul pourrait prêter son nom à cette odieuse besogne qui consiste à jeter de la boue sur les épaulettes de ses camarades.

Liberté.

Sur un ordre venu de Versailles, les représentations de Rabagas ont été interdites à Marseille.

Les journaux radicaux, fiers de cette victoire, invitent M. de Kératry, préfet, et le général Espivent, à profiter de ce désaveu de leur conduite pour se retirer.

Nous regrettons vivement de voir le Gouvernement céder aux pressions de la rue en matière de liberté et d'ordre public.

Si nos lecteurs veulent se faire une idée de ce qui se passe à Marseille, ils n'ont qu'à lire l'extrait suivant d'une correspondance adressée au *Siècle* :

Cette représentation de Rabagas a été d'ailleurs fertile en enseignements de plus d'un genre; elle a permis au public d'apprécier les sentiments qui animent certains officiers qui fréquentent l'hôtel de la division. On a vu un lieutenant de chasseurs à cheval se lever brusquement au milieu des premières galeries, et traiter de canailles les gens des secondes qui siffaient; dans la rue, ce même officier montrait une irritation extrême contre la foule qui stationnait paisiblement sur les allées. Ces excès de langage donnent une triste idée de l'esprit qui règne encore dans une certaine partie de l'armée.

Si la seconde représentation avait eu lieu, on aurait eu certainement des violences et des troubles à déplorer. Plus de cinq cents ouvriers des forges et chantiers de Menpenti étaient descendus en rang, quatre par quatre, en sifflant; ils ont traversé la rue de Rome, et ils allaient prendre leurs places au théâtre lorsqu'ils ont trouvé portes closes. Sans la sage mesure du ministre de l'intérieur, il y aurait eu un terrible conflit entre la troupe et ces robustes travailleurs.

Bien public.

Nous avons sous les yeux les premières dé-

pêches arrivées des points où les bâtiments qui transportent les condamnés de la Commune ont fait relâche. Toutes constatent à la fois le bon esprit qui règne parmi les déportés et leur reconnaissance pour les soins d'installation et d'hygiène dont ils sont l'objet, et qui les suivent jusque sur le sol dont ils préfèrent le séjour aux quatre murs d'une prison. Cette constante prévoyance, aussi conforme à l'humanité qu'aux idées du gouvernement, ne pouvait nous surprendre. Elle aura, sur la conduite à venir de tant d'hommes que la loi a dû frapper, l'influence la plus heureuse, la plus réparatrice, et leur inspirera, avec le sentiment de la discipline et du travail, le repentir qui permettra d'abréger leur peine et de rouvrir les portes de la France à ceux qui se seront montrés dignes de mesures de clémence.

Nous disons : clémence, — c'est-à-dire commutations méritées, adoucissements légitimes, grâces partielles, tout ce qu'on peut et doit espérer, — et non : amnistie, — c'est-à-dire relaxation en masse, rentrée en France des chefs couverts par la fuite, oubli des plus grands crimes et des plus abominables persévérances, tout ce qu'il y aurait forfaiture à proposer et à accorder. Ceux qui prononcent ce mot n'en comprennent pas plus le sens qu'ils ne comprennent la situation, et pour l'honneur même de leur intelligence et de leur caractère, nous voulons croire qu'un bon sentiment exagéré leur a seul suggéré cette thèse, qu'il n'est pas même besoin de discuter légalement.

A qui d'ailleurs, s'adressent-ils ? L'amnistie aux termes de la loi, n'est pas dans les attributions du gouvernement. Elle ne peut être accordée que par un vote de l'Assemblée, qui a déjà repoussé toutes les tentatives indirectes qu'on a ébauchées devant elle, et qui se souleverait d'indignation devant une proposition formelle, car cette proposition ne froisserait pas moins son bon sens que sa dignité, sa conscience que sa responsabilité.

Il ne faut pas jouer sur les mots. Amnistie veut dire oubli, et toute la question est là pour nous : peut-on oublier l'Internationale et la Commune, qui n'oublient pas, elles, et qui nous prouvent tous les jours qu'elles n'ont perdu ni la vitalité, ni la mémoire ?

Français.

Quand, sous l'Empire, le *Siècle*, le *Journal des Débats*, l'*Opinion nationale* se firent en France les promoteurs de la politique de M. de Bismarck, applaudirent à la victoire de Sadova et célébrèrent la formation de l'unité italienne et de l'unité germanique, l'aveuglement de ces journaux était si manifeste qu'on alla jusqu'à le croire intéressé. Nous admettons qu'il ne l'était pas, mais il faut reconnaître qu'une terrible responsabilité appartient dans l'histoire de nos malheurs à ceux qui ont pendant près de dix ans travaillé à égarer l'opinion publique, et se sont fait les complices d'une politique qui devait aboutir à Forbach, à Reichshoffen et à Sedan. Au moins devait-on espérer qu'éclairés par les événements, la presse révolutionnaire retrouverait quelque intelligence des intérêts réels de la France dans les affaires de l'Europe. Il n'en est rien.

M. de Bismarck a entrepris contre les catholiques allemands une guerre dont tous les hommes politiques de l'Europe connaissent le secret. Dans un article fort remarquable de la *Réforme* de Pesth, journal officieux de M. Andrassy, les motifs qui poussent M. de Bismarck à persécuter les Jésuites sont analysés avec une grande netteté. D'après le journal hongrois « ce n'est pas tant la haine religieuse qui inspire le prince chancelier que la raison d'Etat. L'Allemagne compte 25 millions de protestants et environ 14 millions de catholiques. 6 millions de ceux-ci sont répartis entre l'Allemagne du Sud et l'Alsace-Lorraine. Opprimer les catholiques, les assujettir à l'Etat, c'est assurer la suprématie de l'Allemagne du Nord sur l'Allemagne. »

Les choses étant ainsi, nous aurions en France sans doute grand tort de témoigner trop hautement nos sympathies pour les victoires de M. de Bismarck. Les catholiques bavarois pourraient être compromis par des démonstrations trop éclatantes de notre bon vouloir. On les représenterait à Berlin comme soutenus par la France, et ce serait fournir des armes contre eux. Mais, d'autre part, n'est-ce pas odieux que des journaux français applaudissent aux attaques dirigées contre les catholiques allemands par M. de Bismarck, et prennent le parti du prince chancelier contre les Jésuites ? C'est le spectacle que donne la *Revue publique française* quand elle approuve la politique de M. de Bismarck contre les Jésuites.

tes. Pour triompher de cet ordre, il ne faut plus d'après le journal de M. Gambetta, s'adresser à Rome, attendre une nouvelle bulle qui supprime les Jésuites, et chercher à « obtenir d'un Pape un décret de proscription contre eux. » C'est l'Etat qui doit se charger de faire cette « police » .... L'Allemagne y a pensé, l'Autriche y pense, et nous aurons peut-être bientôt à nous en préoccuper. » La République française, qui condamne la politique de Napoléon III à l'égard de l'Allemagne, ne voit pas qu'en approuvant les mesures du prince chancelier contre les Jésuites, elle fait le jeu de nos ennemis.

Univers.

A propos du gouvernement italien et de sa conduite à l'égard de la cour de Rome, le *Volksfreund*, de Vienne, a eu dernièrement l'idée ingénieuse de mettre en regard deux documents officiels émanés du cabinet piémontais et séparés par un intervalle de 24 ans. La comparaison est des plus instructives.

Le 1<sup>er</sup> août 1848, une circulaire du ministre de l'intérieur, à Turin, contenait ce qui suit :

Si l'empereur d'Autriche était vainqueur en Lombardie il ne se contenterait plus de ses possessions précédentes; il enlèverait au Pape les Légations et supprimerait son indépendance, au grand détriment de la liberté ecclésiastique, comme cela s'est vu dans le siècle passé, lorsqu'après la défaite des armées piémontaises, l'Italie et la religion ont été livrées au mépris et aux insultes des républicains de l'intérieur et d'un souverain étranger, de sorte que deux Papes ont été non-seulement privés de leur pouvoir temporel, mais emmenés comme prisonniers et en exil, et l'un d'eux est mort à la suite de ces persécutions.

La seconde circulaire, publiée le 8 juillet 1872, par le même gouvernement du roi Victor Emmanuel, s'exprime ainsi :

C'est le devoir sacré de tout citoyen libre de se rendre à l'urne électorale, non pas pour disputer aux ennemis de l'unité et de la liberté de l'Italie une victoire qu'ils ne remportent jamais; mais pour montrer au monde que l'immense majorité des Italiens est prête à tous les sacrifices pour défendre les droits de la nation et déjouer les efforts d'un parti qui, sous prétexte de maintenir la religion, voudrait rétablir le pouvoir temporel du Pape, qui est irrévocablement perdu, pour le bien de l'Italie, de la civilisation et même de la religion.

On peut laisser à tous les catholiques le soin de commenter ces deux pièces.

On reproche à la presse catholique et à la presse légitimiste de ne pas témoigner assez d'horreur de l'attentat dont le duc et la duchesse d'Aoste ont manqué d'être les victimes à Madrid. La presse révolutionnaire d'Italie n'est pas la dernière à faire ces reproches. Sans nous amuser à montrer à ces journaux et à ces honnêtes indignés que leurs reproches tombent à faux et que l'assassinat est dans les usages révolutionnaires, non dans les usages royalistes et catholiques, nous nous contenterons de leur rapprocher deux faits :

Agésilas Milano a assassiné le roi de Naples, et il est honoré en Italie comme un héros; le gouvernement piémontais fait une pension à sa veuve.

Mazzini a passé sa vie à préparer des régicides, il a armé la main d'un scélérat qui a essayé de tuer Charles-Albert; et Mazzini, sous le gouvernement du fils de Charles-Albert, vient de recevoir les honneurs d'une véritable apothéose.

Ceux qui défendent aujourd'hui Victor-Emmanuel et D. Amédée, devraient donc, en toute justice, regarder le roi galant-homme comme un fauteur de régicides.

J. CH.

A l'occasion des désordres qui ont éclaté dans les bassins houillers du Pas-de-Calais, M. Thiers a adressé la dépêche suivante au préfet du Pas-de-Calais :

« J'approuve votre énergie et la promptitude de la répression. Il faut absolument que ces désordres finissent sans retard. J'ai fait partir un régiment pour Douai avec des vivres et des tentes.

« Un second, celui qui fait brigade avec le régiment parti, est prêt à s'embarquer. J'ai 100 mille hommes ici et les moyens de répression ne nous manquent pas.

« La République ne doit souffrir le désor-

dre nulle part, surtout le désordre envoyé de dehors par des perturbateurs qui voudraient bouleverser la société Européenne.

« Ce sont des ennemis de la libération du sol que ceux qui, dans ce moment, inquiètent les esprits et menacent le crédit de la France.

« Il faut donc tout de suite les réduire par la force et la justice.

« A. THIERS. »

Chronique locale et méridionale.

EMPRUNT NATIONAL

Résultat connu le 30 au matin, sur l'ensemble du département :

Nombre de souscripteurs... 5,837  
Rentes souscrites ..... 276,185  
Ce chiffre représente un capital de 4,669,527 fr.

Monsieur le Préfet,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, samedi dernier, à cette même place, pour vous prévenir d'un petit complot qui s'ourdrait, à votre insu, dans les bureaux de votre Secrétariat général; complot très-nuisible aux intérêts du département, et très-vexant pour le Conseil général et pour vous, Monsieur le Préfet, puisqu'on irait à l'encontre des décisions de cette Assemblée et de vos propres décisions.

Quelle est votre pensée à cet égard, quelle est votre détermination? Je ne sais; mais ce qui est bien certain c'est que l'opinion publique s'est émue de ces incroyables agissements, et qu'elle attend une solution.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous remettre, en peu de mots, au courant de l'affaire :

L'adjudication pour les imprimés, payés par le département, se pratique depuis longtemps, grâce à vous, et certes vous n'avez pas à vous en plaindre, puisque, jusqu'ici, la moyenne des rabais a été de 40 %. Hier encore, MM. les Imprimeurs ont été convoqués pour un travail s'élevant à 30 fr. et l'un d'eux s'en est chargé pour 15 fr. 95.

Aujourd'hui, brusquement, les choses changeraient. Un travail important : *Les Rapports des Chefs de service au Conseil général*, se présente, et, au lieu d'en débattre le prix en séance publique, ce travail serait livré, par l'Administration, à un imprimeur de son choix, à l'exclusion de tous les autres, à un prix que les enchères auraient certainement réduit.

Pour les *Rapports* et les *Délibérations*, une somme de mille quatre cents francs est allouée, ci. . . 1,400 fr.  
Si nous retranchons 40 %, — moyenne des réductions obtenues dans les adjudications précédentes, — les frais d'impression descendent à. . . . . 840

Perte nette pour le département. . . 560 fr.

Voilà le fait, Monsieur le Préfet. Je pourrais ajouter, interprète du sentiment public: voilà le scandale!

MM. du Secrétariat ont, disent-ils, d'excellentes raisons pour agir de la sorte. Leurs arguments méritent d'être connus :

1<sup>er</sup> argument. — « Les Chefs de service ne donnent pas simultanément leurs rapports, on ne peut pas, dès à présent, en mesurer l'étendue, donc l'adjudication n'est pas possible. »

Et qu'avez-vous besoin, Messieurs, de connaître, sur l'heure, l'étendue du travail? Il vous suffit de fixer le prix de la feuille d'im-

pression et d'adjuger à l'Imprimeur qui fera les meilleures conditions. Vous compterez plus tard le nombre de feuilles.

2<sup>e</sup> argument. — « Le délai pour l'exécution du travail étant très-limité, il faut que l'Imprimeur soit à notre disposition, à toute heure. »

Mais c'est vouloir méconnaître le zèle et le dévouement des Imprimeurs de Cahors, que de les exclure tous ainsi, au bénéfice d'un seul. Ont-ils jamais failli à leurs engagements dans les adjudications précédentes?

Vous le voyez, Monsieur le Préfet, les raisons du Secrétariat général ne sont pas sérieuses et nullement de nature à légitimer ces manœuvres.

Je ne cesserai de vous le répéter, Monsieur le Préfet: de tels actes ne sauraient se produire à l'abri de votre responsabilité.

Je suis, avec respect, Monsieur le Préfet, votre bien dévoué serviteur.

LOUIS LAYTOU.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'enregistrement des domaines et du timbre, en date du 25 juillet 1872, M. Mougenc de Saint-Avid, surnuméraire de l'enregistrement à Tulle, a été nommé receveur au bureau de Cazals, en remplacement de M. Grandjean, nommé receveur de 5<sup>me</sup> classe, à l'Isle sur le Doubs (Doubs).

M. Valéry, contrôleur principal à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il sera à la mairie le 1<sup>er</sup> et 2 août, de 7 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures, pour recevoir les déclarations de mutations foncières qui n'auraient pas encore été faites, ainsi que toutes réclamations pouvant intéresser les contribuables dans la formation des rôles de 1873. Les intéressés devront se présenter munis des actes de vente ou de tout autre document justifiant les modifications qu'ils voudraient faire opérer pour 1873.

Jendi dernier, l'hospice de notre ville célébrait la Saint-Jacques, patron de l'Etablissement.

La grand'messe a été célébrée par M. l'abbé Abriol, aumônier. Les exercices du chant ont été très bien remplis par plusieurs abbés du grand Séminaire, et les orphelines de la maison.

L'administration de l'hospice occupait le banc qui lui est réservé.

Le soir, après le chant des vêpres, le R. P. Damaze, de l'ordre des Capucins, a paru dans la chaire, et a retracé en termes excellents la vie du grand Saint, ses vertus et ses œuvres.

La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement a couronné cette fête de famille.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 29 juillet.

Après avoir terminé, samedi, la troisième délimitation de la loi militaire, et avoir voté définitivement cette loi, l'Assemblée nationale examine aujourd'hui le dernier rapport de M. Riant sur les marchés de la dictature de Tours et de Bordeaux.

M. Naquet monte à la tribune à trois heures moins le quart. Il déclare qu'il va suivre  *pied à pied*  le rapport de M. Riant. D'après lui, la commission d'étude des moyens de défense, dont il faisait partie était simplement une commission consultative, et ne passait pas des marchés. Elle se bornait à donner des avis sur la nature des propositions faites par les fournisseurs. En ce qui le concerne personnellement, il n'a fait que transmettre des propositions, toutefois il a accompagné ces propositions de contrats préalablement libellés par lui, et la preuve qu'il avait le droit de le faire c'est que M. Gambetta signait ensuite les marchés et couvrait par conséquent la commission d'études. Il n'y a donc pas eu suivant M. Naquet, usurpation de fonctions de la

part de cette commission.

Cette théorie exposée au milieu du silence, ne produit pas une impression favorable.

L'historique des travaux de la commission est fait par M. Naquet. Il expose un système conçu par la commission d'études, dans le but de faire le vide autour des Prussiens, et il paraît trouver que ce système a bien réussi !!!

L'orateur est plus heureux lorsqu'il dit que, dans la pénurie de canons où nous étions, il fallait prendre de toutes mains les pièces d'artillerie qui étaient offertes.

On se plaint, dit M. Naquet, que les canons achetés à Tours, soient arrivés après la guerre, ce n'est pas notre faute; nous ne pouvions pas prévoir l'armistice du mois de janvier.

M. Naquet dit incidemment qu'il est un homme de science, mais qu'avant le 4 septembre il ne savait pas comment se chargeait un fusil. Il continue longuement l'exposé des marchés auxquels il a pris part.

Il arrive à parler de la bataille du Mans, et il assure que la défaite est due à la débandade des mobilisés bretons. Les députés bretons de tous les partis se lèvent avec indignation. M. Brice s'écrie qu'on n'avait donné à ces pauvres soldats que des fusils à piston. M. Naquet répond qu'il ne conteste pas ce fait. On crie des bancs de la droite qu'on n'a pas voulu armer les Bretons, et que les bonnes armes achetées dans les départements de l'ouest ont été envoyées aux rouges du Midi. Il est évident qu'on se défait des opinions monarchiques de ces braves gens.

Arrivé à la grosse affaire des canons Parrotss, qui constitue la principale accusation du rapport de M. Riant, il commence par avouer son incompetence sur la valeur de ces canons; mais il prétend que les bons juges en fait d'artillerie reconnaissent qu'ils valent 75,000 fr. Il regrette aujourd'hui d'avoir été en défiance contre M. Lecesne, qui présidait la commission d'armement, et il constate que, pour son compte, il suspectait M. Lecesne, non pas sur la question d'honnêteté, mais sur sa manière d'envisager les chances de la défense. D'après l'orateur, M. Lecesne lui aurait effectivement dit, au moment où allait être signé ce marché des canons Parrotss à 75,000 fr., que ces canons ne valaient que 35 ou 40,000 fr., et qu'il pouvait les avoir à ce prix. Mais sa défiance contre M. Lecesne l'emporta, et il n'hésita pas à entrer chez M. Gambetta qui signa le contrat. Il ajoute qu'il a le regret de sa conduite, mais qu'il a cru bien faire.

Avant de descendre de la tribune, M. Naquet dit que la commission des marchés le blâme sans attaquer son honorabilité, et il oppose les uns aux autres divers textes du rapport et des interrogatoires. Il demande que le mot *blâme* soit effacé, et qu'on s'explique sur le blâme qu'on veut lui infliger  *commercialement*  ou bien  *moralement* .

M. le duc d'Audiffred-Pasquier répond à M. Naquet, il déplore d'être obligé d'accuser un collègue; mais il remplira son devoir. Il reproche à M. Naquet d'avoir voulu établir que la commission d'étude n'était pas sortie de ses attributions, et il ajoute que, du reste, c'est à M. Gambetta que remonte la responsabilité de la confusion des pouvoirs, confusion tellement grande qu'on payait les armes quatre ou cinq fois plus cher qu'elles ne valaient.

L'Assemblée s'anime, et applaudit vivement M. le duc d'Audiffred-Pasquier déclarant combien il est inouï qu'une commission d'études, composée de chimistes, s'avise de devier de son rôle pour préparer des marchés et faire concurrence à la commission d'armement.

Bourse de Paris.

Paris, 30 juillet 1872, soir.

Rente 3 p. %	54,40
— 4 1/2 p. %	78,00
— 5 p. %	86,75

# A VENDRE

## UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

### APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

**PRIX : 50,000 FRANCS**

**Les bâtiments comprennent :**

- 1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.
- 2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.
- 3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

- 4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.
  - 5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatrice conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.
- La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin.

Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

## En Vente chez tous les libraires

# LES RURAUX

( Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation. )

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALERY, de Lalbenque

**20 centimes.** — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : **25 centimes.**

## L'hôtel de la Croix-blanche est en bon état

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

### LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

### TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

## A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordeneuve du Lard), au 7<sup>e</sup> kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

- 1° Un Domaine assorti en Maison, Séchoir, Caves, Écurie, Grange et Porcherie, Terres ordinaires et à tabac, Vimière, Vignes labourables en plein rapport, eaux abondantes.
  - 2° Plusieurs parcelles de Vignes contiguës, âgées de dix ans et en entier labourables.
- Situées sur un plateau élevé avec pente très douce, elles ne sont exposées ni à la gelée, ni aux ravines ; leur travail est des plus économiques.
- On accordera toutes facilités de paiement.
- S'adresser tous les Dimanches sur les lieux à M. FOURNET, propriétaire ou à son représentant.
- Le rendement de ces vignes (12 hectares) est de 80 à 100 barriques.

## GRANDE ÉCONOMIE POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés. Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser.

Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.

1<sup>fr</sup> 50 LE FLACON DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE

**PHÉNOL-BOBŒUF**

3<sup>fr</sup> 50 LE LITRE HÉMOSTATIQUE INSECTICIDE

PRIX MONTYON

Guérit : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite verole, choléra, etc.). *Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronements, Démangeaisons, toux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piéquin, Pégrie, Sang-de-raie, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes.* Paris, 9, RUE BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

## CHOCOLAT-SARDA

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

### SARDA & C<sup>ie</sup>

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

THÉS - VANILLES - PRUNES

Conserves Alimentaires BOUILLONNETTE FÉCULES

### A. BERGON ET C<sup>ie</sup>

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'il se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits

SAVOIR : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

## A CÉDER

UN MAGASIN

DE

## LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom

## A VENDRE

D'OCCASION

## UN BEAU PHAËTON

Roue à pattente double, un Bréack neuf et autres voitures ; Harnais neufs, fins et ordinaires ; et d'occasions, Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépot chez les principaux Pharm. de chaque ville.